

Postulat du groupe socialiste**Inspection fiscale : bilan et perspectives au-delà des promesses non tenues**

En 2008, le Conseil d'Etat s'était opposé à un postulat du groupe socialiste intitulé « augmenter le nombre d'inspecteurs fiscaux » (08_POS_037) en arguant d'une part qu'il avait déjà décidé d'augmenter leur nombre de 10% et d'autre part, en raison de l'introduction de la taxation postnumerando et de la cyber-taxation, qu'il était prématuré d'envisager d'autres mesures avant d'avoir tiré les enseignements de ces réformes. Alors qu'au moment du passage devant la commission et au plénum, le nombre d'inspecteurs fiscaux était de 31,5 ETP et qu'une augmentation de 10% de ce nombre était annoncée par le chef du DFIRE, nous avons appris, notamment à travers une enquête parue dans « l'Hebdo », que ce nombre était tombé à 28,75 ETP (-8,6% !).

Par ailleurs, alors que le système de taxation simplifiée (nouveau système informatique) a été proposé à d'autres cantons romands, il s'est avéré que, après analyse, ceux-ci aient renoncé en raison du manque d'efficacité de celui-ci et des failles que ce système semble présenter. A cela s'ajoutent deux rapports du CCF de 2008 et 2009 (portant sur les comptes 2007, resp. 2008) relevant des manquements au niveau de l'informatique de l'ACI. Ainsi, le CCF relevait que « le système d'information ne permet pas de répondre entièrement aux exigences de traçabilité, de ponctualité et de complétude dans le traitement de l'information. »¹. Or, selon le rapport de majorité sur le postulat 08_POS_037, le Conseil d'Etat semblait fonder de grands espoirs sur l'informatisation de la taxation. Pourtant, cette dernière ne semble pas fonctionner à satisfaction et ce depuis plusieurs années.

Enfin, le groupe socialiste émet des doutes sur la légalité de la procédure dite « simplifiée »: Selon cette procédure, le montant de l'amende en cas de fraude ou de soustraction fiscale peut être confondu avec celui du rappel d'impôt, rendant la sanction invisible. Nous estimons d'une part que les sanctions doivent être visibles afin qu'elles aient un réel effet dissuasif et d'autre part, que la jurisprudence du Tribunal Fédéral (TF), selon laquelle (ATF 121 I 54), si une peine se rapporte à plusieurs infractions, il soit possible d'identifier quelle peine sanctionne quelle infraction, doit être respectée.

Par le présent postulat, nous demandons donc que le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un rapport sur l'inspection fiscale détaillant notamment :

- Comment et dans quel délai le Conseil d'Etat compte réaliser son objectif d'augmenter de 10% le nombre d'inspecteurs fiscaux, par rapport à la situation présentée en 2008 ;
- quelle est l'explication du Conseil d'Etat sur la baisse des montants des rappels et amendes ;
- comment le Conseil d'Etat compte garantir la formation et le recrutement des spécialistes nécessaires, et quelle stratégie il entend mettre en place pour conserver les gens formés ;
- comment et dans quel délai le Conseil d'Etat compte-il remédier aux problèmes informatiques relevés à deux reprises par le CCF dans ses rapports sur les comptes 2007 et 2008 ;
- dans quelle ampleur la procédure dite « simplifiée » est pratiquée, si cette procédure est conforme à la jurisprudence du TF et, si oui, comment le Conseil d'Etat compte-t-il rendre visible les amendes infligées aux contribuables qui pratiquent la fraude ou la soustraction fiscale.

Ce rapport présentera également un programme de mesures permettant de renforcer l'inspection fiscale.

Au nom du Groupe Socialiste

Jean Christophe Schwaab

Jean-Michel Favez

Lausanne, le 4 mai 2010

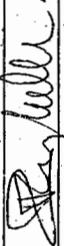
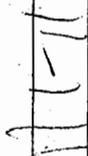
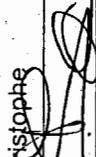
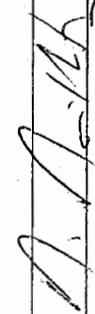
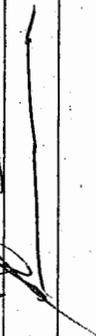
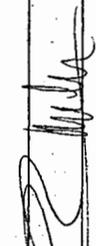
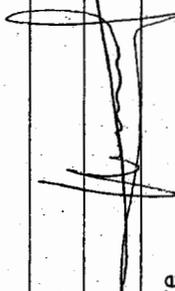
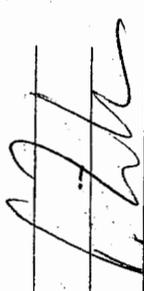
Souhaitent développer et demandent le renvoi au Conseil d'Etat

¹ Rapport du CCF sur la révision des comptes annuels de l'Etat de Vaud 2008, Mais 2009, p. 10.

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Cesla	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christen Jérôme	Fiora-Guttman Martine
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Valotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gfeller Olivier
Bonjour Eric	Debluè François	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	Décosterd Anne	Glardon Julien
Borel Bernard	Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Brélaz François	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean
Capt Gloria	Ducommun Philippe	Guignard Pierre

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne 	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger 
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe 
Jufer-Tissot Nicole 	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie 
Junglaus Delarze Suzanne 	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier 	Peters Lise 	Uffer Filip 
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis 
Manzini Pascale 	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André 	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe 	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique 
Maystre Tinetta	Reichen Gil 	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette 	Yersin Jean-Robert 
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre